

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par

M. Descoeur, M. Sermier, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Bazin, M. Lurton, M. Leclerc,
M. Thiériot, M. Vialay, Mme Bonnivard, M. Cattin, M. Kamardine, M. Viala, Mme Bazin-
Malgras, Mme Anthoine et M. Lorion

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.